Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20261109-D20261109_13-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/11/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme JUBIN Stephanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline.

Absents excusés : M. LE CORRE Renaud (pouvoir à Mme MILLION), M. LE CALVE Ludovic (pouvoir à Mme LEROC), M. BIGOT Pierre (pouvoir à M. CONGUISTI),
Mme HASCOET Solène.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE

D20261109_13_ CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG56

Rapporteur : Anne-Sophie ROLLAND

Mme ROLLAND rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan propose aux collectivités et établissements affiliés, dans le cadre d'une convention, différentes prestations dont les suivantes :

- Intérim - Remplacement,
- Allocation Retour à l'Emploi (ARE)
- Paye

Chaque convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif des missions est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.
Pour notre commune, l'intérêt du recours à de tels service est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de signer les conventions précitées proposées par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,
Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs approuvée par délibération D20261109_12 du conseil municipal en date du 9 novembre 2026 et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** les termes des conventions **:** Intérim - Remplacement, Allocation Retour à l'Emploi (ARE) et Paye du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan,
- **Autorise** M. le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).
- **Dit** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de ces adhésions seront inscrits au budget de l'exercice 2027 et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2027.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication